



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction des services du cabinet

Arrêté n°
**interdisant la pratique des
écobuages et les opérations de
brûlage à l'air libre des sous-
produits agricoles dans le
département des Hautes-Pyrénées**

Le Préfet des Hautes-Pyrénées,

Vu le code forestier, notamment les articles L131-6, R131-2 et R131-4 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2212-2 et suivants et L 2215-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral 22014300-0006 du 27 octobre 2014 relatif à la réglementation dans des incinérations de végétaux dans le cadre de la prévention des incendies de forêts dans le département des Hautes -Pyrénées ;

Considérant que les moyens de sécurité et de secours pourraient avoir des difficultés à intervenir dans le cas d'une non-maîtrise de l'emploi du feu dans les espaces naturels combustibles et que la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus COVID19 nécessite de disposer en permanence de tous les services de sécurité et de secours ;

Considérant dès lors qu'il y a lieu de modifier les dispositions de l'arrêté susvisé et notamment les périodes d'autorisation et d'interdiction de mise à feu ;

Sur proposition de la directrice des services du cabinet,

ARRÊTE

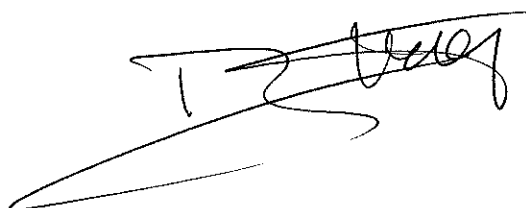
ARTICLE 1 - La pratique des écobuages et les opérations de brûlage à l'air libre des sous-produits agricoles sont interdits dans le département des Hautes-Pyrénées à compter du 1^{er} avril jusqu'au 30 avril 2020 inclus.

ARTICLE 2 Mme la secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées, Mesdames et Messieurs les maires du département, le directeur départemental de la sécurité publique, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie, le directeur départemental des territoires, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, le directeur territorial de l'office national des forêts, le directeur du Parc National des Pyrénées, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les communes du département et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées

Tarbes, le 1^{er} avril 2020

Le Préfet,

Brice BLONDEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Brice Blondel', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.